

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 28 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/VII-02

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE

PLAN DE SOUTIEN "TOURISME AVENIR"

L'intervention du Conseil Général dans le domaine du tourisme s'inscrit dans le cadre de la loi du 13 août 2004. Celle-ci a donné une nouvelle compétence à la Région qui assure dorénavant, le rôle et la coordination des aides en matière touristique. Ainsi, lors de la Décision Modificative de juin 2008, une convention cadre a été adoptée (23 juin 2008) permettant de définir un nouveau partenariat entre le Conseil Général et le Conseil Régional.

Un ensemble d'interventions articulées autour des trois axes a donc été défini dans le cadre des orientations du Schéma Départemental d'Organisation Touristique approuvées en Décision Modificative n°1 de 2010 :

- 1 – Construire et développer une offre touristique concurrentielle autour de trois types d'offres stratégiques majeures,
- 2 – Poursuivre et conforter le développement qualitatif de l'offre,
- 3 – Renforcer l'organisation partenariale, développer la mise en réseau.

C'est ainsi que le Conseil Général a approuvé lors du Budget Primitif 2012, par délibération du 13 mars 2012, notre nouvelle politique touristique à travers le plan de soutien "Tourisme Avenir".

Rappel des lignes d'actions de 1985 à 2011

Nos lignes d'actions concernaient principalement :

- la création et la modernisation de **meublés de tourisme** ruraux, privés ou communaux, et de **gîtes d'étapes** sur les sentiers de randonnée,
- la création de **chambres d'hôtes** privées en complément de tables d'hôtes, (labels Gîtes de France et Clévacances),
- la création de **villages de vacances pavillonnaires** avec des équipements de loisirs par des communes ou des groupements de communes,
- la création, l'extension ou la modernisation de **campings** communaux classés,
- enfin, l'aide à la **petite hôtellerie rurale**.

LIGNES D' ACTIONS DEPUIS 2012

Structuration et renforcement des offres et pôles touristiques autour de l'eau :

- le Canal des Deux Mers,
- la modernisation de haltes nautiques,
- les équipements de loisirs liés à l'eau.

Structuration et renforcement des offres autour de l'itinérance et des activités de pleine nature

- la valorisation de l'itinérance pédestre, équestre, vélo et canoë.

Qualification des sites de visite

- la qualification des sites de visite (équipements audio pour les visiteurs).

Qualification des hébergements touristiques

- la modernisation de la petite hôtellerie rurale,
- la modernisation de l'hôtellerie indépendante classée,
- l'hôtellerie de plein air classée,
- la modernisation des meublés de tourisme,
- la création et modernisation des chambres d'hôtes,
- les gîtes d'étapes et de séjours,

- la modernisation des villages de vacances pavillonnaires (Montaigu-de-Quercy, Lafrancaise, Montpezat-de-Quercy, Monclar-de-Quercy, Beaumont-de-Lomagne),
- les plus-produits liés à l'hébergement (espaces sur le thème de l'eau, espaces ludiques, équipements liés à l'itinérance).

Action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire

- actualisation et harmonisation de la signalisation touristique,
- structuration des Offices de Tourisme.

BILAN D'ACTIVITE RELATIF A L'ANNEE 2013

I – BILAN D'ACTIVITE

De manière générale, **le nombre de lits disponibles** dans le département en hébergement marchand est passé de 15 208 en 2012 à **15 821 en 2013** soit **une hausse de 4 %** de la capacité d'accueil.

A) L'HOTELLERIE

Je vous rappelle que le classement des hébergements a été modifié par la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 relative aux classements des hébergements touristiques.

- l'hôtellerie classée

En 2013, le Tarn-et-Garonne possédait **49 hôtels** dont **36 classés nouvelles normes (NN)** ont procédé à leur reclassement aux nouvelles normes (**73,5 % du parc hôtelier**), pour 1 239 chambres représentant une capacité de **2 709 lits**, soit 87 lits de plus qu'en 2012.

Répartition du parc hôtelier classé nouvelles normes (NN) au 31/12/2013

Nombre d'étoiles	Nombre d'établissements	Nombre de chambres	Capacité
4 * NN	2	129	249
3 * NN	10	301	643
2 * NN	23	487	1 080
1 * NN	1	61	183
Total	36	978	2 155

Répartition des hôtels classés aux anciennes normes (AN) au 31/12/2012

A la fin 2013, le nombre d'hôtels **non reclassés** est de 13 établissements représentant 261 chambres pour une capacité de **551 lits**.

Nombre d'étoiles	Nombre d'établissements	Nombre de chambres	Capacité
4 * AN	0	0	0
3 * AN	2	63	120
2 * AN	5	128	284
1 * AN	3	39	78
Sans étoile	3	31	69
Total	13	261	551

On recense par ailleurs 8 établissements représentant 123 chambres pour une capacité de **320 lits** dans l'hôtellerie non homologuée.

Il est à noter aussi **1 résidence de tourisme**, nouvellement classée 2 étoiles nouvelles normes (NN), à Monclar-de-Quercy avec une capacité d'accueil de **456 lits** répartis dans 115 gîtes.

Le taux de reclassement de l'hôtellerie tarn-et-garonnaise est de 73,3 %, supérieur à la moyenne régionale (70,03 %) mais inférieure à la moyenne nationale (76,24 %).

Fréquentation

Pour l'année 2013, les chiffres provisoires de l'INSEE-DGCIS (de janvier à septembre inclus) indiquent un **nombre de nuitées en baisse de 4,5 %** pour environ 246 400 nuitées. En 2012, pour la même période, le volume des nuitées était de 258 100 nuitées.

- l'hôtellerie de plein air

En 2013, l'hôtellerie de plein air comptait **38 campings**, dont **27 classés nouvelles normes (NN)** ont procédé à leur reclassement aux nouvelles normes (**71,1 % du parc de l'hôtellerie de plein air**) pour une capacité d'accueil de **6 667 lits**, soit 45 lits de plus qu'en 2012.

Nombre d'étoiles	Nombre d'établissements	Nombre d'emplacements	Capacité
4 *	1	61	220
3 *	14	943	3 333
2 *	11	489	1 467
1 *	1	24	72
Total	27	1 517	5 092

Le taux de reclassement de l'hôtellerie de plein air tarn-et-garonnaise et de 71 %, inférieur au taux régional (77,11 %) et au niveau national (75,6 %).

Fréquentation

Durant les cinq mois de la saison touristique 2013 (de mai à septembre), l'enquête de l'INSEE-DGCIS indique un nombre de nuitées en baisse de 18,5 % pour environ 167 600 nuitées contre 205 700 en 2012.

B) LES HEBERGEMENTS RURAUX DE TOURISME

2013	Meublés		Chambres d'hôtes
Label	Nombre de structures privées	Nombre de structures communales ou associatives	Nombre de chambres d'hôtes
Clévacances	198 dont 4 "Art de Vivre"	5 structures pour 62 meublés dont une "Art de Vivre"	40 structures pour 104 chambres
Gîtes de France	209 dont 22 "Art de Vivre"	23 dont 3 "Art de Vivre"	50 structures pour 140 chambres dont 4 "Art de Vivre"

* **Les meublés Clévacances** : les structures communales ou associatives comprennent 62 meublés répartis en villages de vacances. Ils sont situés à Beaumont-de-Lomagne, Montaigu-de-Quercy, Montpezat-de-Quercy et Parisot (privé). Il y avait un total de 250 meublés en 2012, il y en a 260 pour une capacité de 1 552 lits en 2013, soit une hausse de 4 % par rapport à 2012.

* **Les chambres d'hôtes "Clévacances"** : il y avait 40 structures en 2012 représentant 101 chambres, il y en a 40 en 2013 représentant 104 chambres pour une capacité de 269 lits, soit une hausse de 2,3 %.

* **Les gîtes de France** : il y avait un total de 238 meublés en 2012, il y en a 232 pour une capacité de 1 101 lits en 2013, soit une baisse de 2,5 % par rapport à 2012.

* **Les chambres d'hôtes "Gîtes de France"** : il y avait 48 structures en 2012 représentant 128 chambres, il y en a 50 en 2013 représentant 134 chambres pour une capacité de 377 lits, soit une hausse de 4,7 % par rapport à 2012.

* **Les meublés de tourisme classés non labellisés** :

- **les classés Nouvelles Normes (NN)** : ils ont été classés selon les nouvelles normes (NN) entrées en vigueur et audités par l'Agence de Développement Touristique lors du classement. Il y en a 20 en 2013 pour une capacité de 87 lits (56 en 2012).

- **les classés Anciennes Normes (AN)** : il y a désormais un parc connu de structures auparavant classées "anciennes normes" de 52 meublés pour une capacité de 278 lits. Leur classement reste valide pendant 5 ans.

* **Les chambres d'hôtes non labellisées** : il y en avait 230 déclarées en mairie en 2012, il y en a 235 en 2013, soit une hausse de 2,2 par rapport à 2012, pour une capacité de 547 lits. Elles ne sont pas soumises à un régime de classement.

C) LES AUTRES HEBERGEMENTS

Les hébergements divers sont au nombre de **26** en 2013 répartis comme suit :

- 7 centres de Vacances (dont le Lagardère à Caylus),
- 6 Points d'Accueil Jeunes (P.A.J.),
- 14 gîtes de groupe dont 7 labellisés "Gîte de France".

Ils représentent une capacité totale de **907 lits**.

D) LES SITES TOURISTIQUES, FESTIVALS ET MANIFESTATIONS

1 - les musées

De janvier à novembre 2013, la fréquentation totale des musées est en **légère hausse de 6,4 %** par rapport à celle de la même période de 2012.

	Commune	Fréquentation 2012	Fréquentation 2013
Musée du Vieil Auvillar	Auvillar	3 455	2 793
Conservatoire des métiers d'Autrefois	Donzac	6 343	6 035
Musée Ingres	Montauban	34 381	35 570
Musée d'Histoire Naturelle	Montauban	6 786	7 470
Musée de St-Nicolas	St-Nicolas de la Grave	1 208	1 402
Musée Calbet	Grisolles	1 874	4 991
Musée du Vieux St-Antonin	St-Antonin Noble Val	460	Fermé pour inventaire
Maison du patrimoine	Caylus	1 888	2 090
Centre du patrimoine	Montauban	20 246	20 723
TOTAL		76 181 *	81 074

* sans St-Antonin fermé pour inventaire en 2013

2 - les châteaux

La fréquentation des châteaux est **en hausse de 0,4 %** par rapport à 2012.

Châteaux	Fréquentation 2012	Fréquentation 2013
Bruniquel	29 016	30 980
Gramont	4 631	4 795
Saint-Projet	5 900	5 085
Cas à Espinas	2 038	1 688
Brassac*	1 241	470
Bioule	201	185
TOTAL	43 027	43 203

** le château ne serait plus ouvert à la clientèle individuelle depuis l'été*

3 - les autres sites (patrimoine, parcs et jardins...)

La fréquentation est **en baisse de 4,1 %** par rapport à 2012.

Sites patrimoniaux	Commune	Fréquentation 2012	Fréquentation 2013
Cloître de l'Abbatiale	Moissac	72 252	69 071
Abbaye de Beaulieu	Ginals	8 819	8 540
Abbaye de Belleperche	Cordes Tolosannes	15 616	14 527
Eglise de Lachapelle	Lachapelle	7 172	6 670
TOTAL		103 859	98 808

Parcs et jardins	Commune	Fréquentation 2012	Fréquentation 2013
Bamboo Parc*	Castelsarrasin	7915	6599
Domaine du Gazania	Labastide du Temple	3693	3578
Les Jardins du Quercy	Verfeil-sur- Seye	1756	2178
TOTAL		13364	12355

**fermeture en octobre 2013*

Divers Sites	Commune	Fréquentation 2012	Fréquentation 2013
Centrale de Golfech*	Golfech	4 708	4 995
Le "Petit Paris"	Vaissac	12 730	12 508
Grotte du Bosc	St-Antonin Noble Val	5 630	5 830
TOTAL		23 068	23 333

** fermeture en octobre 2013*

TOTAL GENERAL		140 291	134 496
----------------------	--	----------------	----------------

4 - les piscines

La fréquentation des piscines pour la période de juin à septembre est la suivante :

Piscines	Commune	Fréquentation 2012 (billetterie)	Fréquentation 2013 (billetterie)
Piscine du Faillal	Montpezat	7 598	7 096
Piscine municipale	Négrepelisse	12 001	9 405
Piscine municipale	Lafrançaise	26 000	24 819
Piscine communautaire	Valence d'Agen	7 243	10 400
Complexe Ingreo	Montauban	39011	58 500 (ouverture en juin)
Piscine municipale	Castelsarrasin	7 698	7 485
Piscine du lac	Beaumont	12 225	7 033
Piscine municipale	St-Antonin Noble Val	80 14	10 365
TOTAL		119 790	135 103

5 - les bases de loisirs

La fréquentation des bases de loisirs est **en hausse de 21,6 %**. Cette hausse englobe des situations locales contrastées et tient compte de la situation météorologique très favorable en juillet et en août 2013.

Bases de loisirs	Commune	Fréquentation 2012	Fréquentation 2013
Parc de loisirs	Saint-Sardos	32 714	42 440
Lac du Malivert	Molières	21 000	25 805
Plan d'eau "les Chênes"	Montaigu de Quercy	11 930	11 500
Lacs*	Monclar de Quercy	44 331	50 775
Vallée des Loisirs	Lafrançaise	13918	18 048
Base de loisirs du Tarn et de la Garonne dont « plage 82 »	St-Nicolas de la Grave	86 150	107 724 24 675
Base de loisirs "le Lomagnol" **	Beaumont de Lomagne	34 035	40 500
TOTAL***		244 078	296 792

* hors clientèle des chalets

** estimation du nombre cumulé d'entrées à la base et de clients des gîtes et du camping

6 – le tourisme fluvial

La fréquentation du Canal des Deux Mers, mesurée par Voies Navigables de France (VNF) aux écluses de Valence d'Agen, Moissac, Castelsarrasin et Montech, était de 5 954 bateaux au 30 septembre 2012. Elle est de 5 658 bateaux au 30 septembre 2013 soit **une baisse de 4,2 %**.

Ecluses Canal des Deux Mers	2012	2013	Evolution
Valence d'Agen (écluse du pont tournant de Moissac)	1 370 bateaux	1 349 bateaux	-1,5%
Moissac (écluse n°25)	1 271 bateaux	1 248 bateaux	-1,8%
Castelsarrasin (écluse n°19)	1 236 bateaux	1 248 bateaux	1,00%
Montech (écluse n°11)	1 412 bateaux	1 223 bateaux	-13,4%
sous-total	5 289 bateaux	5 068 bateaux	-4,2%
Montauban * ouverture juillet 2011 (bretelle Montech-Montauban : écluse de Noalhac)	665 bateaux	590 bateaux	-11,3%
TOTAL	5 954 bateaux	5 658 bateaux	-5,0%

NB : cessation d'activité en juin 2013 de la péniche basée au port à Montech

7 – la Vélo Voie Verte du Canal des Deux Mers

De janvier à novembre, le nombre de passages sur la Vélo Voie Verte est le suivant :

- 79 219 passages en 2012 à 73 573 en 2013 soit une baisse de 7,1 % à Castelsarrasin,
- 37 329 passages en 2012 à 37 254 en 2013 soit une baisse de 0,2 % à Grisolles,
- 47 401 passages en 2012 à 43 940 en 2013 soit une baisse de 7,3 % à Montech Sud,
- 34 921 passages en 2012 à 35 583 en 2013 soit une hausse de 1,2 % à Valence d'Agen,

soit un flux moyen d'environ 50 000 passages entre Grisolles et Valence d'Agen. 46 % sont des touristes soit **23 000** (enquête Jousset Consultants - 2011).

8 – les activités de pleine nature

Malgré la difficulté à mesurer la fréquentation de ces activités diverses et très sensibles aux conditions météorologiques, nous pouvons donner quelques indications sur l'année 2013.

L'association des loueurs de canoës des Gorges de l'Aveyron et l'association Rand'eau (basée à Moissac) évaluent au total **un nombre de 28 500 clients** incluant les locations et l'encadrement de cette pratique.

D'après une étude réalisée en 2010-2011, 95 % de la pratique du canoë se fait en demi-journées soit un total de 55 400 sur différents tronçons, et principalement sur le tronçon Saint-Antonin-Cazals/Penne (37 500 demi-journées). Il n'y pas de nouvelle enquête plus récente.

II - LA COMMERCIALISATION

a) Répartition des ventes du service Loisirs-Accueil par filière

En 2013, d'après les informations disponibles au 30 novembre 2013, le volume d'affaires s'élève à **632 836 €** contre 684 618 € en 2012, soit une baisse de **9,3 %**.

La répartition, pour la clientèle individuelle, est la suivante :

- | | |
|--|-----------------------------|
| - meublés de tourisme Gîtes de France | 47,4 % pour 49,8 % en 2012, |
| - meublés de tourisme Clévacances | 32,4 % pour 33,2 % en 2012, |
| - autres hébergements + divers
(chambres d'hôtes, hôtels, campings) | 7,1% pour 5,4 % en 2012, |
| - séjours à thème | 13,1 % pour 11,6 % en 2012. |

La clientèle groupe (séjours en option compris) représente quant à elle, 12,5 % du volume d'affaire global contre 11 % en 2012, au 30 novembre.

b) La réservation

Au 30 novembre 2013, les ventes réalisées pour la clientèle individuelle, sont réparties de la façon suivante :

- 10,2 % en ligne par internet (11,6 % en 2012),
- 2,9 % par les apporteurs d'affaires dont 1 % via le site de l'ADT (7 % en 2012),
- 86,9% par la vente directe dont 12 % via les Tours Opérateurs (81,4 % en 2012 dont 11,4 % via les Tours Operator).

En conclusion, on constate une **baisse du volume d'affaires sur la clientèle individuelle**, dans un contexte économique difficile et une augmentation des "séjours de groupes" liée à un partenariat qui fonctionne bien avec les Offices de Tourisme de Beaumont-de-Lomagne, Montauban et Moissac, ainsi qu'avec les membres du Club des Sites. A noter la réalisation d'une nouvelle version du site Internet de l'ADT, qui devrait permettre une montée en puissance des réservations en ligne.

III – LES RETOMBEES ECONOMIQUES / EMPLOI

a) Estimation des retombées

Les **retombées économiques** du tourisme en Tarn-et-Garonne représentent un volume financier de l'ordre de **88 millions d'Euros** sur la base d'une dépense moyenne estimée de l'ordre de 21 € par jour et par personne (enquête de clientèle ADT 2009/2010). Les derniers chiffres de fréquentation, au 31 décembre 2011, obtenus par la méthode des flux (CET François MARCHAND) donnent un volume de **4 217 150 nuitées**.

Cette évaluation sera **réactualisée à partir de l'enquête de clientèle 2014** sollicitée dans le cadre du volet observation du Contrat de Destination.

b) L'emploi touristique

En matière d'emploi, le tableau suivant donne la mesure de son évolution :

Source DADS (étude INSEE/Pôle Emploi)	Salariés	Non salariés	Total	Evolution
1999	1 091	594	1 685	
2006	1 630	610	2 240	+ 32,9 %
2009	1 761	631	2 277	+ 1,7 %

L'emploi touristique, estimé à 2 300 salariés en 2009, représente environ 3,6 % de l'emploi total en Tarn-et-Garonne.

A noter également que les activités liées au tourisme sont diverses et variées mais l'emploi reste très concentré dans certaines d'entre elles et le personnel est plutôt féminin et jeune. Les secteurs emblématiques du tourisme tels que la restauration, l'hôtellerie et les autres formes d'hébergements représentent environ la moitié de l'emploi salarié liée au tourisme départemental. Les commerces de détail bénéficient aussi de la clientèle de passage, ce qui représente environ 19 % de l'emploi touristique.

IV - BILAN FINANCIER

Le montant global relatif au Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir", au titre de l'exercice 2013, s'est élevé à **231 765 €** contre 340 090 € en 2012 (détail des opérations en annexe). Ces aides sont venues abonder celles provenant des fonds européens (FEDER ou FEADER) et de la Région. Elles se répartissent de la manière suivante :

- en matière d'activités de loisirs

Modernisation de haltes nautiques	75 390 €
Equipements de loisirs liés à l'eau	17 830 €
Valorisation de l'itinérance (sentiers de randonnées)	7 192 €
Total	100 412 €

- en matière d'hébergements touristiques

Modernisation de la petite hôtellerie rurale	5 080 €
Création ou modernisation de chambres d'hôtes et gîtes privés	4 500 €
Modernisation de campings privés classés	7 500 €
Création et modernisation de gîtes d'étapes et séjours de groupes	34 316 €
Création de plus-produits privés liés à l'hébergement	3 000 €
Modernisation de l'hôtellerie indépendante classée (bonification)	6 501 €
Total	60 897 €

- en matière d'actions touristiques dans le cadre de l'aménagement du territoire

Structuration des Offices de Tourisme (sites internet)	4 836 €
Total	4 836 €

- en matière de structuration de l'offre touristique autour du Canal des Deux Mers

Boucle du Tarn (extension du Port Canal de Montauban)	65 620 €
Total	65 620 €

TOTAL GENERAL	231 765 €
----------------------	------------------

BILAN FINANCIER DETAILLE

I – LES HEBERGEMENTS

Depuis 2012, il s'agit d'accompagner la modernisation de l'ensemble des structures d'hébergements touristiques ainsi que les plus-produits favorisant la qualification par thématique de ces hébergements.

1°) Création ou modernisation de meublés de tourisme ou de chambres d'hôtes

Chambres d'hôtes et gîtes privés

a) De 1985 à 2011, nous avons consacré **1 274 286 €** à ces types d'hébergements touristiques implantés sur l'ensemble du département **dans le cadre de notre ancienne politique**.

b) Depuis 2012, dans le cadre de notre nouvelle politique inscrite au plan de soutien "Tourisme Avenir", **quatre opérations** ont été subventionnées à hauteur de **14 370 €**.

Gîtes communaux

a) De 1985 à 2011, dix huit communes ont bénéficié de l'aide pour la création ou la rénovation de **56 gîtes communaux**, pour un total de **272 427 €**.

b) Depuis 2012, dans le cadre de notre nouvelle politique inscrite au plan de soutien "Tourisme Avenir", les communes de Le Causé et de Montjoi ont bénéficié d'une aide d'un montant total de **6 000 €** pour la modernisation de leur gîte communal.

Gîtes d'étapes et de séjour de groupes privés

En 2013, deux opérations ont bénéficié de subventions pour un montant de **34 316 €**. Il s'agit de la modernisation d'un gîte de groupes à Maubec et de la création d'un gîte d'étapes et de séjours de groupes à Molières.

2°) Les plus-produits thématiques

Plus-produits communaux

Depuis 2012, **quatre opérations** liées aux plus-produits communaux ont été subventionnées pour un montant total de **42 828 €**. Il s'agit de la Communauté de communes du Pays de Garonne et Gascogne pour la création d'un "espace ludique" à la base de loisirs de Saint-Sardos, la commune de Beaumont-de-Lomagne pour la création d'un "espace ludique" et d'un "espace sur le thème de l'eau" à la base de loisirs "le Lomagnol" et la commune de Montjoi pour la création d'une thématique sur l'itinérance.

Plus-produits privés

Neuf autres opérations liées aux **plus-produits privés** ont été subventionnées pour un montant total de **45 984 €**.

Au total, cette politique a permis d'aider treize projets pour un montant d'aide s'élevant à **88 812 €**.

3°) La Modernisation de la petite hôtellerie rurale

Modernisation de l'hôtellerie indépendante classée

Existant depuis 1983, cette politique a permis d'aider **106 établissements** pour un engagement total de **1 090 552 €**.

Modernisation de la petite hôtellerie rurale

En 2013, une opération a bénéficié de subventions d'un montant total de **5 080 €** (hôtel-restaurant "l'Escale" à Bioule) dans le cadre de notre politique visant à moderniser la petite hôtellerie rurale.

Au total, ce sont **347 313 €** qui ont été accordés pour la modernisation de la petite hôtellerie rurale depuis la mise en place de cette politique.

4°) L'hôtellerie de Plein Air Classée

Aménagement de campings communaux

a) De 1985 à 2011, 17 campings communaux ont été aménagés, modernisés ou agrandis. Au total, ce sont **531 501 €** de crédits départementaux qui ont été consacrés à ces opérations.

b) Depuis 2012, deux campings communaux ont été subventionnés pour des travaux de mise aux normes (Montaigu-de-Quercy et Molières). Le montant total d'aides s'est élevé à **9 716 €**.

Aménagement de campings privés

En 2013, un camping a été subventionné pour des travaux de mise aux normes (Camping "La Tisarne" à Campsas) pour un montant d'aide de **7 500 €**.

II – LES ACTIVITES DE LOISIRS

1°) La modernisation de haltes nautiques

Depuis 2012, deux opérations (halte nautique de Valence d'Agen et port de plaisance de Moissac), inscrites en contrat de pays, ont été subventionnées au titre de cette politique pour un montant de subvention de **124 525 €**.

2°) Les équipements de loisirs liés à l'eau

a) De 1985 à 2011, nous avons soutenu **55 projets** pour **955 180 €** au titre de cette politique qui consiste à subventionner :

- * les équipements directement liés à l'aménagement des plages ;
- * les haltes nautiques ;
- * les ports de plaisance ;
- * les piscines ;
- * la mise en navigabilité de la descente du Tarn.

b) Depuis 2012, quatre opérations (Communes de Négrepelisse, Monclar-de-Quercy, Molières et la Communauté de communes Pays Garonne et Gascogne) ont été subventionnées au titre de cette politique pour un montant de subvention de **192 260 €**.

3°) La valorisation de l'itinérance : les chemins de petites randonnées pédestres

- La randonnée pédestre

Concernant la création et l'entretien des sentiers de randonnées, la poursuite des Contrats de Pays, ainsi que le développement du Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées, permettent encore d'envisager la création de nouveaux sentiers de petites randonnées.

La quasi totalité des données relatives au Plan Départemental d'Itinéraires de Petites Randonnées est, aujourd'hui, répertoriée, ce qui représente :

- **2 290 kms de sentiers inscrits soit 3 249 tronçons,**
- **235 itinéraires,**
- **traversant 138 communes.**

S'agissant des chemins de Grande Randonnée, ils sont désormais au nombre de quatre :

- le GR 65,
- le GR de Pays Quercy-Pays de Serres,
- le GR de Pays Midi-Quercy,
- et depuis 2012, le GR « Chemin de Conques à Toulouse » qui relie certains grands sites de Midi-Pyrénées. Il traverse le Quercy, les Bastides et les Gorges de l'Aveyron, reliant ainsi Albi à Toulouse.

En 2013, le travail de labellisation s'est poursuivi et 22 circuits de petites randonnées ont été retenus et balisés.

En 2014, ce sont environ 50 itinéraires de plus qui seront labellisés en vue de l'édition d'un topo-guide départemental.

Ce sont 6 dossiers qui ont bénéficié de l'aide départementale en 2013 pour l'entretien et le balisage des sentiers de petites et grandes randonnées inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires des Petites Randonnées (PDIPR).

La boucle équestre du Sud-Quercy de Lafrançaise

En 2011, un circuit de randonnée équestre, pédestre et VTT d'une longueur de 68 kilomètres a été ouvert sur la Communauté de Communes du Sud-Quercy, Molières et Lamothe Capdeville. **En 2013**, se sont poursuivis l'entretien et l'implantation de panneaux de signalisation.

Cette boucle équestre entre dans le cadre de la politique touristique départementale, orientée vers le développement de produits touristiques d'itinérance douce.

- Les boucles vélo au départ de la Vélo Voie Verte

En 2012, des itinéraires cyclables ont été créés à partir des **Relais Informations Services (RIS)** implantés le long de la Vélo Voie Verte (Grisolles, Montech, Castelsarrasin, Moissac, St-Nicolas de la Grave et Valence d'Agen).

Des fiches et une cartographie numérisée ont été réalisées pour chacun des itinéraires.

En 2013, cinq panneaux ont été implantés sur la Vélo Voie Verte.

III – LA SIGNALISATION TOURISTIQUE

* **Dès 1997**, nous nous sommes prononcés pour la réalisation d'un **Plan de Signalisation Touristique** sur les routes départementales :

- une **signalisation de jalonnement** à partir des axes routiers structurants, pour 39 sites départementaux,
- une **signalisation d'information** avec la mise en place de stèles sur 30 sites d'intérêt départemental.

* **En 2001**, nous avons réalisé la pose d'une signalétique sur des "**Circuits des Saveurs**". Aujourd'hui les cinq itinéraires qui couvrent le département sont équipés.

* **Depuis 2005** la signalisation touristique est totalement réalisée et aujourd'hui, ponctuellement, nous sommes amenés à effectuer des actualisations de ce schéma.

* **Depuis 2010**, dans le cadre de la **valorisation touristique de la Vélo Voie Verte**, je vous ai proposé la mise en place d'une signalisation touristique le long de l'itinéraire. Ainsi, entre 2011 et 2013, des panneaux d'informations touristiques portant sur les communes riveraines traversées ont été implantés, ainsi que les 50 Relais Informations Services (R.I.S.). De même des panneaux indiquant les jonctions, depuis la Vélo Voie Verte vers des itinéraires complémentaires irriguant les territoires ont été réalisés.

* **En 2014**, des panneaux à ossature bois seront mis en place sur les sentiers de randonnée (PR) labellisés en collaboration avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

LES PROPOSITIONS BUDGETAIRES POUR 2014

La mise en place du Schéma de Développement Touristique a permis un redéploiement des aides.

Depuis l'an dernier, j'ai souhaité que les services recherchent, de manière systématique, la complémentarité avec les autres aides publiques (FEDER et Région) afin de pouvoir accompagner durablement le développement touristique, sachant que 2014 constitue une année de transition et de préparation pour les programmes 2014-2020.

Dans le cadre de notre plan de soutien "Tourisme Avenir" et sur la base des besoins exprimés, notamment en fonction des projets émanant des territoires, je vous propose les éléments budgétaires suivants.

LES HEBERGEMENTS

1 - Modernisation de la petite hôtellerie rurale non classée ou classée 1 étoile - MPHR (Article 20422 – Sous-fonction 94)

Cette politique vise à favoriser la **modernisation** de l'hôtellerie en milieu rural tout en encourageant la thématisation par la création de plus-produits.

Pour l'exercice 2014, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **5 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
- crédits de paiement **2014 : 3 000 €**
- crédits de paiement 2015 : 2 000 €

2 – Modernisation de l'hôtellerie indépendante classée - BONI

Cette politique est appliquée sous forme de bonification d'intérêts à travers les établissements de plus de deux étoiles.

Pour rappel, ces aides peuvent venir en complément d'aides européennes et régionales, notamment dans le cadre de la politique "Hôtellerie Touristique Durable".

Deux projets présentés, fin 2013, devant le comité technique "Tourisme Avenir" sont prévus pour 2014.

3 - Hôtellerie de plein air classée : aménagement de campings communaux classés – FITC (Article 204142 – Sous-fonction 94)

L'orientation retenue pour cette politique permet de prendre en compte les campings communaux de **plus de 10 ans** qui envisagent des travaux de modernisation et d'extension. Ces travaux visent essentiellement la modernisation des blocs sanitaires communs. Il n'y a pas de projet en instance à ce jour.

4 - Les gîtes communaux et chambres d'hôtes : modernisation - FIT1 (Article 204142 – Sous-fonction 94)

Cette politique **s'adresse à des projets de modernisation de meublés communaux de plus de 10 ans** et non plus à des projets de création.

Des projets dont un présenté, fin 2013, devant le comité technique "Tourisme Avenir" sont prévus pour 2014.

Pour l'exercice 2014, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **5 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
- crédits de paiement **2014 : 1 000 €**
- crédits de paiement 2015 : 2 000 €
- crédits de paiement 2016 : 2 000 €

5 - Les gîtes privés et chambres d'hôtes : création / modernisation - FITG (Article 20422 – Sous-fonction 94)

Comme ci-dessus, cette politique **s'adresse à des projets de modernisation de meublés privés de plus de 10 ans** et non plus à des projets de création.

Toutefois, concernant les chambres d'hôtes, il est prévu aussi la prise en compte de création sous réserve qu'une thématisation départementale soit associée au projet. Quatre projets sont en instance ou à venir.

Pour l'exercice 2014, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **20 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
- crédits de paiement **2014 : 5 000 €**
- crédits de paiement 2015 : 15 000 €

6 - Les gîtes d'étapes et de séjours privés - GESP (Article 20422-Sous-fonction 94)

La politique des gîtes d'étapes et de séjours porte sur le développement de l'accueil de groupes sur les itinéraires de randonnée par exemple, ou d'un itinéraire cyclable...etc. Deux projets sont à venir.

Pour l'exercice 2014, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **30 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
- crédits de paiement **2014 : 10 000 €**
- crédits de paiement 2015 : 20 000 €

7 - Les gîtes d'étapes et de séjours communaux - GESG (Article 204142-Sous-fonction 94)

Il n'y a pas de projet en instance à ce jour.

8 - Modernisation de villages de vacances pavillonnaires - MVVP (communes de Montaigu-de-Quercy, Lafrançaise, Montpezat-de-Quercy, Monclar-de-Quercy, Beaumont-de-Lomagne) (Article 204142-Sous-fonction 94)

Cette politique **s'adresse uniquement aux villages de vacances existants depuis plus de 10 ans**. Il n'y a pas de projet en instance à ce jour.

9 – Hébergement communal : plus-produits - FTPC (Article 204142-Sous-fonction 94)

Cette politique permet de qualifier les hébergements communaux et de conforter ainsi la fréquentation en hors saison. Elle peut porter sur différents espaces : sur le thème de **l'eau, ludique et itinérance**. Un projet est à ce jour en instance.

Pour l'exercice 2014, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **3 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
- crédits de paiement **2014 : 1 500 €**
- crédits de paiement 2015 : 1 500 €

10 – Hébergement privés : plus-produits – FPHP (Article 20422-Sous-fonction 94)

Comme ci-dessus, cette politique permet de qualifier les hébergements privés et de conforter ainsi la fréquentation en hors saison. Elle peut porter sur différents espaces : sur le thème de l'eau, ludique et itinérance. Trois projets sont à ce jour en instance.

Pour l'exercice 2014, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **12 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
- crédits de paiement **2014 : 6 000 €**
- crédits de paiement 2015 : 6 000 €

11 – Aménagement de campings particuliers – CAMP (Article 20422-Sous-fonction 94)

Un projet est à ce jour en instance.

Pour l'exercice 2014, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **7 500 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
- crédits de paiement **2014 : 7 500 €**

LES ACTIVITES DE LOISIRS

1 - La mise en valeur du Canal des Deux Mers et de la Vélo Voie Verte - PTEV (Article 204142 – Sous-fonction 94)

Il s'agit de poursuivre dans la dynamique du Plan Canal visant au développement des aménagements et des services situés le long de cet axe à la fois fluvial et cyclable. Notre politique aura pour ambition de déployer une chaîne de services cohérente sur les 72 km de voies, au service des usagers du canal et de la vélo voie verte. Un rapport particulier relatif à la Pente d'eau vous est présenté lors de cette session.

2 – Modernisation de haltes nautiques - PTEH (Article 204142 – Sous-fonction 94)

L'objectif de cette politique est de favoriser la modernisation des haltes nautiques existantes depuis plus de 10 ans et situées en bordure du Canal latéral à la Garonne. Les aides concernent essentiellement les équipements tels que les capitaineries, les sanitaires...

Un projet est à venir.

Pour l'exercice 2014, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **47 700 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
- crédits de paiement 2015 : 47 700 €

3 - Equipements de loisirs liés à l'eau – FITE (Article 204142 – Sous-fonction 94)

Cette politique vise à favoriser la création et la modernisation d'équipements directement liés à l'eau : aménagements de plages, de locaux pour les maîtres nageurs et acquisition de matériel d'oxygénothérapie. Elle concerne aussi les équipements tels que les jeux aquatiques et les jeux d'enfants autour d'un plan d'eau.

Pour l'exercice 2014, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **20 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
- crédits de paiement **2014 : 10 000 €**
- crédits de paiement 2015 : 10 000 €

4 - Valorisation de l'itinérance "Promenade et Randonnée" et "Activités de Pleine Nature" – SERA (Article 657343 – Sous-fonction 738)

Il s'agit de la poursuite de notre politique en matière de création, d'entretien et de balisage des sentiers de petites randonnées pédestres en rappelant que l'aide s'applique uniquement aux sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées Pédestres.

Elle sera complétée par la réalisation de topo-guides et la signalisation des Sentiers d'Intérêt Départemental dans le respect d'une charte départementale qui doit permettre la labellisation de ces chemins dont l'intérêt départemental est reconnu.

A ce jour, trois dossiers ont été déposés.

Pour l'exercice 2014, je vous propose :

- d'adopter une autorisation d'engagement de **15 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
- crédits de paiement **2014 : 7 500 €**
- crédits de paiement 2015 : 7 500 €

5 - Qualification des sites de visites - TSVI (Article 20421 – Sous-fonction 94)

L'objectif de cette politique mise en place en 2012 est d'encourager la modernisation et la qualification des sites de visites du département. Il s'agit ainsi d'améliorer les dispositifs d'accueil du public par **l'équipement en appareils audio-guides**. L'acquisition de dispositifs d'audio-guidage en plusieurs langues doit permettre de favoriser l'accueil d'un public plus large.

Elle s'adresse aussi bien aux communes qu'aux propriétaires privés s'engageant à une ouverture au public d'au moins 5 mois. Elle concerne les investissements. Il n'y a pas de projet en instance à ce jour.

L'ACTION TOURISTIQUE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Il s'agit :

- d'actualiser et d'harmoniser la signalisation touristique ;
- de renforcer l'organisation partenariale et développer la mise en réseau, la formation et les outils de connaissance.

1 – Actualisation et harmonisation de la signalisation touristique – SIGNTOUR (Article 2152-Sous-fonction 94)

En 2013, le programme relatif à la mise en place de nouvelles cartes au titre des Relais Informations Services (R.I.S.) a été réalisé.

2 – Dispositif informatique réseau des Offices de Tourisme - FTOT (Article 21838-Sous-fonction 94)

Un **dispositif départemental d'écrans d'informations départementales** et locales, afin de moderniser l'accueil du public dans nos 20 offices de tourisme, a été mis en place en 2012.

En 2013, deux aires autoroutières ont été dotées de ces écrans, afin de compléter le dispositif d'accueil du public.

3 – Structuration des Offices de Tourisme communaux – Sites Internet – FTOT (Article 204141-Sous-fonction 94)

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'informations touristiques régional et départemental (partages de données d'informations touristiques), un soutien sera apporté aux offices de tourisme pour la **mise en place de sites internet de nouvelles générations** connectés au réseau d'informations. Il n'y a pas de projet en instance à ce jour.

4 – Achat d'éco-compteurs (Article 2188-Sous-fonction 94)

Dans le cadre du Contrat de Destination, je vous propose l'acquisition d'éco-compteurs permettant d'évaluer la fréquentation sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, ainsi que les retombées économiques.

Pour l'exercice 2014, je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **10 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
- crédits de paiement **2014 : 10 000 €**

5 – Etudes de faisabilité – FIET (Article 6171-Sous-fonction 94)

Pour l'exercice 2014, je vous propose :

- d'adopter une autorisation d'engagement de **40 000 €**,
- de prévoir les crédits de paiement suivants :
- crédits de paiement **2014 : 25 000 €**
- crédits de paiement 2015 : 15 000 €

L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

L'Agence de Développement Touristique a une mission générale de conseil et d'appui technique aux activités du tourisme.

Cet organisme effectue la promotion du tourisme dans notre département en participant à des manifestations nationales et internationales. Une convention d'objectifs est mise en place chaque année afin d'évaluer ses programmes d'actions.

Je vous propose, pour 2014 :

- de reconduire notre aide à l'Agence de Développement Touristique qui figure dans le livre des subventions aux associations.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan d'activité relatif à l'année 2013 ainsi que des aides financières apportées dans le cadre du plan de soutien « tourisme avenir » ;
- Reconduit la subvention à l'Agence de développement touristique (ADT) (cf délibération « subventions aux associations ») ;

- Adopte au titre de l'année 2014, les autorisations de programme et ratifie les crédits de paiement ci-après :

investissement

Imputation budgétaire	Libellé	Autorisation de Programme 2014	Crédits de paiements 2014
20422-94	Modernisation de la petite hôtellerie rurale (MPHR)	5 000 €	3 000 €
204142 - 94	Création et modernisation de gîtes communaux (FIT1)	5 000 € <i>antérieures</i>	1 000 € 1 250 € 2 250 €
204142-94	Campings communaux classés (FITC)	/	/
204142-94	Equipements de loisirs liés à l'eau (FITE)	20 000 € <i>antérieures</i>	10 000 € 87 732 € 97 732 €
20422-94	Aménagement de gîtes, meublés Clévacances, chambres d'hôtes et chambres Clévacances privés (FITG)	20 000 €	5 000 €
20422-94	Aménagement de campings : particuliers (CAMP)	7 500 €	7 500 €
20422-94	Gîtes d'étapes et de séjours (GESP)	30 000 € <i>antérieures</i>	10 000 € 19 316 € 29 316 €
2152-94	Signalisation touristique (SIGNTOUR)	<i>antérieures</i>	48 000 € 27 000 € 75 000 €
204141-94	Structuration des Offices de Tourisme communaux (FTOT)	/	/
21838-94	Achat de matériel pour Office de Tourisme (FTOT)	/	/
204142-94	Plus produits communes (FTPC)	3 000 € <i>antérieures</i>	1 500 € 1 000 € 2 500 €
20422-94	Plus produits privés (FTPP)	12 000 € <i>antérieures</i>	6 000 € 325 € 6 325 €

Imputation budgétaire	Libellé	Autorisation de Programme 2014	Crédits de paiements 2014
204142-94	Gîtes d'étapes et de séjours (GESG)	/	/
204142-94	Modernisation des Villages de Vacances (MVVP)	/	/
204142-94	Modernisation de haltes nautiques (PTEH)	47 700 € <i>antérieures</i>	0 € 50 000 € 50 000 €
204142-94	Mise en Valeur du Canal des Deux Mers et de la Vélo Voie Verte (PTEV)	/	/
20421-94	Qualification des sites de visites : équipements audio (TSVI)	/	/
2188-94	Achat d'éco-compteurs	10 000 €	10 000 €

FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire	Libellé	Autorisation d'Engagement	Crédits de paiements 2014
657343-738	Entretien des sentiers de randonnée (SERA)	15 000 € <i>Antérieures</i>	7 500 € 192 € 7 692 €
6171-94	Etudes de faisabilité (FIET)	40 000 €	25 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,